REPUBLIQUE FRANÇAISE

non défini : COMMUNE DE NOHIC (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET: 21820135800015

POSTE COMPTABLE: SGC MOISSAC

M. 57

Compte financier unique Voté par nature

BUDGET: COMMUNE DE NOHIC (3)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 5 B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés B3.1 - Liste des organismes de regroupement 6 B3.2 - Liste des établissements publics créés 7 B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 8 C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 9 C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 10 D - Bilan synthétique E - Compte de résultat synthétique F - Taux des contributions et produits afférents en N 11 II - Exécution budgétaire A - Modalités de vote du budget 12 Vue d'ensemble A1.1 - Dépenses d'investissement 13 A1.2 - Recettes d'investissement 14 A2.1 - Dépenses de fonctionnement 15 A2.2 - Recettes de fonctionnement 16 Vue détaillée B1 - Dépenses d'investissement B2 - Recettes d'investissement C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17 D1 - Dépenses de fonctionnement D2 - Recettes de fonctionnement **III - Etats financiers** A - Bilan B - Compte de résultat C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables) 21 D - Balance des comptes IV - Etats annexés A - Présentation croisée et agrégée A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble 22 A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble 24 A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 26 B - Etats annexés patrimoniaux B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 29 B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 30 B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 35 B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 37 B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 38 B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 40 B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 41 B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 42 B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 43 B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 44 B3 - Etat des provisions 45 B4.1 - Etat synthetique des engagements donnés 47 B4.2 - Etat synthetique des engagements reçus 48 B4.3 - Etat des emprunts garantis 49 B4.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 51 B4.5 - Etat des contrats de crédit-bail 52 B4.6 - Etat des marchés de partenariat 53 B4.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale 54 B4.8 - Autres engagements donnés 55 B4.9 - Autres engagements reçus 56 B5 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 57 B6 - Etat du personnel 58

COMMUNE DE NOHIC - COMMUNE DE NOHIC - CFU - 2024

B7 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	61
C - Etats annexés budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	62
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	64
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	65
C2.1 - Situation des autorisations de programme (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	67
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	68
C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	69
C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	70
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	71
D2 - Actions de formation des élus	72
D3.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	73
D3.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	74
D4.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	75
D4.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	76
E - État des Contrôles du Compte Financier	

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 338

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	972,81
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 005,51
3	Dépenses d'équipement brut / population	255,08
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	176,32
	Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,58 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	102,19 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	3,25 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	-2,19 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

⁽³⁾ L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

⁽⁴⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	А	1 140 349,36	1 410 881,66	2 551 231,02
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	395 782,42	1 345 370,76	1 741 153,18
	Restes à réaliser	С	331 584,39	0,00	331 584,39
	Autorisation budgétaire totale	D	994 264,33	1 584 553,23	2 578 817,56
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	436 661,34	1 304 682,85	1 741 344,19
	Restes à réaliser	F	182 337,05	0,00	182 337,05
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-40 878,92	40 687,91	-191,01
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	-146 085,03	173 671,57	27 586,54
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-186 963,95	214 359,48	27 395,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	149 247,34	0,00	149 247,34
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-37 716,61	214 359,48	176 642,87

⁽¹⁾ Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)	4		
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

⁽¹⁾ Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSE	MENT – TOTAL	(I) 182 337,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	182 337,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTION	NEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSE	MENT – TOTAL	(III) 331 584,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	331 584,39
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTION	INEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources			,		,
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont so	umis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de monta	gne	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources		•			
TFPB		53,51	0,00	565 066,00	0,00
TFPNB		123,68	0,00	63 077,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		22,40	0,00	5 757,00	0,00
TOTAL				633 900,00	0,00

⁽¹⁾ Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

⁽²⁾ Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	11
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Α

- I L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II —En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement: 7.50% - Investissement: 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 000,00	7 969,54	49,81	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	22 180,00	22 179,00	100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	819 064,23	333 331,29	40,70	182 337,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses d'équipement	857 244,23	363 479,83	42,40	182 337,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	73 245,65	73 181,51	99,91	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses financières	73 245,65	73 181,51	99,91	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses réelles d'investissement	930 489,88	436 661,34	46,93	182 337,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	63 774,45	0,00	0,00	0,00
Total des d	épenses d'ordre en investissement	63 774,45	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		994 264,33	436 661,34	43,92	182 337,05
001 Solde	d'exécution négatif reporté	146 085,03			
Total des d	lépenses de la section d'investissement	1 140 349,36	436 661,34		182 337,05

⁽¹⁾ Dépenses engagées non mandatées.

⁽²⁾ Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ DI 040 = RF 042

⁽⁵⁾ DI 041 = RI 041

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	535 411,84	267 268,71	49,92	331 584,39
16	Emprunts et dettes assimilées	139 385,84	90 000,00	64,57	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	220 000,00	35 444,71	16,11	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes réelles d'investissement	894 797,68	392 713,42	43,89	331 584,39
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	85 345,65			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	96 <i>4</i> 31,58	3 069,00	3,18	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	63 774,45	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes d'ordre en investissement	245 551,68	3 069,00	1,25	0,00
Total des re	ecettes d'investissement de l'exercice	1 140 349,36	395 782,42	34,71	331 584,39
001 Solde d	l'exécution positif reporté	0,00			
Total des re	ecettes de la section d'investissement	1 140 349,36	395 782,42		331 584,39

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.

⁽²⁾ Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

⁽⁴⁾ DI 040 = RF 042

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁷⁾ DI 041 = RI 041

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	365 448,16	294 399,43	0,00	294 399,43	80,56	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	810 100,00	788 502,97	0,00	788 502,97	97,33	0,00
014	Atténuations de produits	73 192,00	72 191,00	0,00	72 191,00	98,63	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	125 888,82	120 467,93	0,00	120 467,93	95,69	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des services	dépenses de gestion des	1 374 628,98	1 275 561,33	0,00	1 275 561,33	92,79	0,00
66	Charges financières	24 271,18	24 250,68	0,00	24 250,68	99,92	0,00
67	Charges spécifiques	2 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 801,84	1 801,84	0,00	1 801,84	100,00	0,00
Total des	dépenses réelles et mixtes	1 402 776,00	1 301 613,85	0,00	1 301 613,85	92,79	0,00
023	Virement à la section d'investissement	85 345,65					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	96 431,58	3 069,00	0,00	3 069,00	3,18	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre de ement (3)	181 777,23	3 069,00	0,00	3 069,00	1,69	0,00
Total des de l'exerc	dépenses de fonctionnement ice	1 584 553,23	1 304 682,85	0,00	1 304 682,85	82,34	0,00
002 Défic N-1	it de fonctionnement reporté de	0,00					
Total des	s dépenses de la section de ement	1 584 553,23	1 304 682,85	0,00	1 304 682,85		0,00

⁽¹⁾ Dépenses engagées non mandatées.

⁽²⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽³⁾ DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
040	Attionations de phonos	25.000.00	20.705.00	0.00	20.705.00	00.40	0.00
013 016	Atténuations de charges APA	35 000,00	28 765,96	0,00	28 765,96	82,19	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	109 000,00	84 355,12	0,00	84 355,12	77,39	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	117 604,33	107 791,32	0,00	107 791,32	91,66	0,00
731	Fiscalité locale	697 752,00	720 087,00	0,00	720 087,00	103,20	0,00
74	Dotations et participations	412 765,04	368 151,68	0,00	368 151,68	89,19	0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 755,29	36 210,33	0,00	36 210,33	93,43	0,00
Total des	recettes de gestion des services	1 410 876,66	1 345 361,41	0,00	1 345 361,41	95,36	0,00
76	Produits financiers	5,00	9,35	0,00	9,35	187,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	recettes réelles et mixtes	1 410 881,66	1 345 370,76	0,00	1 345 370,76	95,36	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	recettes d'ordre (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 410 881,66	1 345 370,76	0,00	1 345 370,76	95,36	0,00
002 Excéd	dent de fonctionnement reporté de N-1	173 671,57					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 584 553,23	1 345 370,76	0,00	1 345 370,76		0,00

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.

⁽²⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽³⁾ RF 042 = DI 040

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 40(1) LIBELLE : AIRE DE JEU

				Pour mémoire		
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a) Réalisations Taux de réalisation (b/a) Restes à réaliser au 31/12			Cumul des réalisations	
			Mandats émis (b)		(3)	(4)
DEPENSES		0,00	Α 0,00	0,00	0,00	В 49 242,14
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	49 242,14
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		0,00	14 463,84
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	34 778,30
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Pour mémoire		
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	С 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Ī	Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -49 242,14

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

⁽⁵⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁶⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁷⁾ Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C 1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 41(1) LIBELLE : MAISON MOISAN

			Eléments afférents à l'exercice				
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)	
DEPENSES	•	0,00	А 0,00	0,00	0,00	В 29 680,69	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 135,09	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00		0,00	4 135,09	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 545,60	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		0,00	25 545,60	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

			Eléments afférents à l'exercice				
Recettes	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12	Cumul des réalisations	
(répartition) (pour information)			Titres émis (b)		(3)	(4)	
TOTAL RECETTES	AFFECTEES (5)	0,00	С 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	Solde du financement (7)		Pour l'exercice	En cumu	ılé
ĺ	Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-29 680,69

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

⁽⁴⁾ Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

⁽⁵⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁶⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁷⁾ Indiquer le signe algébrique.

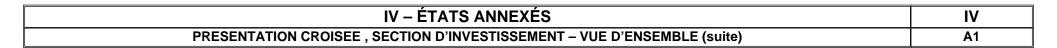
III – ÉTATS FINANCIERS	III
ANNEXE	С

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	23 Immobilisations en cours (sauf 2324)		0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

	IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
Ĭ	PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	А3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 140 349,36	582 746,37	182 337,05	375 265,94
RECETTES	1 140 349,36	395 782,42	331 584,39	412 982,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 584 553,23	1 304 682,85	0,00	279 870,38
RECETTES	1 584 553,23	1 519 042,33	0,00	65 510,90

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

2 DODOLTO / HTTL/120 (datant do tablodax quo do badgot)												
	BUDGET ASSAINISSEMENT NOHIC/ N°SIRET : 21820135800031											
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi								
INVESTISSEMENT												
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00								
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00								
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00								
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00								

⁽¹⁾ Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	SECTION Prévisions		Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 140 349,36	582 746,37	182 337,05	375 265,94
RECETTES	1 140 349,36	395 782,42	331 584,39	412 982,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 584 553,23	1 304 682,85	0,00	279 870,38
RECETTES	1 584 553,23	1 519 042,33	0,00	65 510,90

COMMUNE DE NOHIC - COMMUNE DE NOHIC - CFU - 2024

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	А3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi		
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

5 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 140 349,36	582 746,37	182 337,05	375 265,94
RECETTES	1 140 349,36	395 782,42	331 584,39	412 982,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 584 553,23	1 304 682,85	0,00	279 870,38
RECETTES	1 584 553,23	1 519 042,33	0,00	65 510,90
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 724 902,59	1 887 429,22	182 337,05	655 136,32
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 724 902,59	1 914 824,75	331 584,39	478 493,45

⁽¹⁾ La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

⁽²⁾ Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Montant des ren	nboursements N		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3) Remboursement du tirage		Encours restant dû au 31/12/N	
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

							Emprunts et de	ttes à l'origi	ine du contrat					
Nature								Ta	ux initial				Possibilité	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 664 546,49									
1641 Emprunts en euros (total)					1 664 546,49									
	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENE CREDIT AGRICOLE	17/12/2019 30/04/2024	02/04/2020 14/05/2024	30/04/2021	200 000,00 90 000,00	F V		1,080 4,624	1,081 4,704		A T	X Echéance constante X Echéance constante	0	A-1 A-1
00000002084	NORD MIDI PYRENE CREDIT AGRICOLE NORD MIDI	18/11/2013	18/11/2013	31/05/2014	152 506,24	F		2,750	2,750		s	X Echéance constante		A-1
00000543158	PYRENE CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENE	30/04/2016	30/04/2016	30/10/2016	40 000,00	F		1,690	1,690		S	X Echéance constante		A-1
00000994235	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENE	28/04/2017	30/06/2017	31/10/2017	60 000,00	F		1,540	1,540		S	X Echéance constante		A-1
06279312047	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENE	14/12/2010	01/05/2011	31/05/2011	120 164,34	F		2,880	2,880		S	X Echéance constante		A-1

							Emprunts et de	ttes à l'origi	ine du contrat					
									ux initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
40013247143	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENE	17/09/2013	17/09/2013	15/04/2014	178 087,91	F		2,750	2,750		S	X Echéance constante		A-1
MIN207893EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE DEXIA	11/06/2003	01/10/2003	01/10/2003	188 788,00	F		4,930	4,930		Т	X Echéance constante		A-1
MON241639EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE DEXIA	16/08/2006	01/01/2007	01/01/2007	135 000,00	F		4,460	4,460		А	X Echéance constante		A-1
MON523535	CREDIT LOCAL DE FRANCE DEXIA	29/01/2019	29/01/2019	01/02/2020	300 000,00	F		1,970	1,970		А	X Echéance constante		A-1
MON529053	Société LA BANQUE POSTALE	20/09/2019	02/01/2020	01/02/2021	200 000,00	F		0,790	0,790		А	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
2021-01 2025-01		01/01/2002 01/01/2002	01/01/2002 01/01/2002		0,00	F F		0,000 0,000	0,000 0,000		x x	xx xx	0	A-1 A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

							Emprunts et de	ttes à l'origi	ne du contrat					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	ux initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 664 546,49									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁹⁾ Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 31/12/N											
Nature							Taux d'intérêt					
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		0,00		1 028 359,04					79 307,03	24 432,34	0,00	1 493,38
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 028 359,04					79 307,03	24 432,34	0,00	1 493,38
		0,00	A-1	163 361,60	15,33	F		1,081	9 307,71	1 864,83	0,00	1 181,11
		0,00	A-1	81 038,62	4,25	V		4,704	8 961,38	2 211,16	0,00	312,27
0000002084		0,00	A-1	92 393,07	12,92	F		2,750	5 997,43	2 733,37	0,00	0,00
00000543158		0,00	A-1	6 437,34	1,33	F		1,690	4 202,24	162,12	0,00	0,00
00000994235		0,00	A-1	39 625,88	12,33	F		1,540	2 853,88	643,24	0,00	0,00
06279312047		0,00	A-1	0,00	0,00	F		2,880	4 043,01	148,94	0,00	0,00
40013247143		0,00	A-1	107 891,32	12,83	F		2,750	7 003,46	3 191,86	0,00	0,00
MIN207893EUR		0,00	A-1	85 478,97	8,58	F		4,930	7 635,49	4 450,83	0,00	0,00
MON241639EUR		0,00	A-1	52 078,47	6,08	F		4,460	6 224,56	2 600,32	0,00	0,00
MON523535		0,00	A-1	251 100,59	19,17	F		1,970	10 165,14	5 146,93	0,00	0,00
MON529053		0,00	A-1	148 953,18	10,17	F		0,790	12 912,73	1 278,74	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

	Emprunts et dettes au 31/12/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)							Taux d'intérêt							
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
2021-01		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00		
2025-01 167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1681 Autres emprunts (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
Total général		0,00		1 028 359,04					79 307,03	24 432,34	0,00	1 493,38		

⁽¹⁰⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹¹⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹²⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹³⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹⁴⁾ Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

⁽¹⁵⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁶⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁷⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

COMMUNE DE NOHIC - COMMUNE DE NOHIC - CFU - 2024

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)												
Ind	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	13	0	0	0	0						
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00						
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	1 028 359,04	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits						0					
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00					
	Montant en euros						0,00					

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	orunt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)							
		Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération					
		(5)	(6)		Tirreda de tadx	Charges 6,000		de couverture	de couverture					
Taux fixe (total)						0,00	0,00							
Taux variable simple (total)						0,00	0,00							
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00							
Total						0,00	0,00							

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC R	REFINANCEMENT B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Anné mobilisa profil d de l'en	ation et 'amort.	Date du	Organisme	Capital restant	Capital réaménagé	Durée résidu-	Pério- dicité des rem-	Cara	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année	Profil (5)	refinance- ment	prêteur ou chef de file	dû		elle	bour- se- ments (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

⁽²⁾ Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

⁽³⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

⁽⁴⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

⁽⁵⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁸⁾ Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁹⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

⁽¹⁰⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

⁽¹¹⁾ Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

⁽¹²⁾ Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

⁽¹³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	Date de					Durée résiduelle en Taux (2) années					Nom	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)				Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2) Dette en capital au 31/12/N A		Annuité payée au cours de	Dont			
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE								
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €									
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)								
		0	01/01/2000							

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N												
Nature de la provision	Date de constitution de	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant des reprises de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N							
	la provision	Α	В	С	D = A + B - C							
	PROVISIONS SE	MI-BUDGETAIRES (2)										
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00							
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00							
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00							
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00							
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00							
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00							
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00							
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00							
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00							
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00							
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00							
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00							
	PROVISIONS	BUDGETAIRES (2)										
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00							
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00							
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00							
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00							
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00							
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00							
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00							
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00							
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00							
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00							
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00							
D												

COMMUNE DE NOHIC - COMMUNE DE NOHIC - CFU - 2024

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

⁽³⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	2 444 000,00	2 201 412,08	68 902,89
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

⁽²⁾ A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

⁽³⁾ A compléter depuis l'état des autres engagements données.

⁽⁴⁾ A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

⁽²⁾ A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

						IAI DES EI												
Désignation du bénéficiaire	mobilisa d'amort	nnée de ation et profil tissement de aprunt (1)	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-		Taux initi	al		moyen c ur l'anné		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises	_	ntie au cours de ercice
beneticiaire	Année	Profil	garanti	file		du au 31/1 <i>2</i> /N	duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	pouvant modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 444 000,00	2 201 412,08											19 123,44	49 779,45
ALTEAL SA HLM ALTEAL	2020	X Echéance constante	PRET BOOSTER PIGEONNIER 2	Etablissement CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS COMMISSAIRE ENQUETEUR	140 000,00	140 000,00	44,50	A	F		1,680	F		1,680	-		2 352,00	0,00
ALTEAL SA HLM ALTEAL	2020	X Echéance constante	PLAI ALTEAL PIGEONNIER 2	Etablissement CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS COMMISSAIRE ENQUETEUR	670 000,00	591 268,49	34,50	А	F		0,550	F		0,300	-		1 821,80	15 999,31
ALTEAL SA HLM ALTEAL	2020	X Echéance constante	PLAI FONCIER PIGEONNIER 2	Etablissement CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS COMMISSAIRE ENQUETEUR	215 000,00	195 145,69	44,50	А	F		0,550	F		0,300	-		597,57	4 044,80

COMMUNE DE NOHIC - COMMUNE DE NOHIC - CFU - 2024

Désignation du bénéficiaire	mobilisa d'amort	née de ation et profil issement de prunt (1)	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de	Montant initial	Capital restant	Durée rési-	Périodi- cité des rem-		Taux initi	al		moyen d ur l'anné		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises	_	ntie au cours de ercice
	Année	Profil	garanti	file		dû au 31/12/N	duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	pouvant modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
ALTEAL SA HLM ALTEAL	2020	X Echéance constante	PLUS PIGEONNIER 2	Etablissement CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS COMMISSAIRE ENQUETEUR	1 419 000,00	1 274 997,90	34,50	A	F		1,350	F		1,100	-		14 352,07	29 735,34
TOTAL GENERAL					2 444 000,00	2 201 412,08											19 123,44	49 779,45

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Va	aleur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 345 370,76

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	0,00

⁽¹⁾ Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽²⁾ Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽³⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽⁴⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

avant fait l'obiet du							•	Montant des redeva	nces restant à courir		
	1 1 1	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers	Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers	Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Tota	ı		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Mc								Montant d		tion du cocontract nte du marché de		erser pour la durée	
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part inve Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
Marchés de parte	enariat (1)												
		sou	JS-TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux	Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)												
	SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

⁽²⁾ Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

⁽³⁾ Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

⁽⁴⁾ Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

⁽⁵⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale										
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N						
Total	0,00	0,00	0,00	0,00						

⁽¹⁾ Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

⁽²⁾ Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

⁽³⁾ Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
		0,00	0,00	0,00			
8017 Subventions a	à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres engage	ements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit	d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit (d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
Engagem	ents liés à des délégations de service	0,00	0,00	0,00			
Engagem	ents liés à des opérations d'urbanisn	0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B4.9

AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	
8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00	
A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B5

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	42 761,63	
Personnes de droit privé	12 340,00	
Associations	7 100,00	
Association CLUB PHOTO LES 2 PONTS	300,00	
Association ETOILE DU SUD	2 900,00	
Association FESTIVITES NOHIC	3 000,00	
Association Les Ioulous Nohicois	600,00	
Association RANDO-MAGYDOU	300,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	5 240,00	
Association A.I.P.A.D.A.V	300,00	
Association ACCA DE NOHIC	600,00	
Association GYM NOHIC	190,00	
Association LA COMPAGNIE DU COMTE DE TOULOUS	500,00	
Association LA PETANQUE NOHICOISE	650,00	
Association NOHIC FIT	1 000,00	
Association UNION ATHLETIQUE NOHICOISE	1 000,00	
Association UNION SPORTIVE NOHICOISE	1 000,00	
Personnes de droit public	30 421,63	
Etat	1 476,00	
OCCE 82	1 476,00	
Régions	0,00	
Départements	22 179,00	
S.D.I.S. DE TARN ET GARONNE	22 179,00	
Communes	6 766,63	
CCGSTG	6 766,63	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B6

B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM EN ETPT (PLOIS BUDGETAIRES 4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques		0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
Directeur départemental - SDIS Directeur départemental adjoint - SDIS Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,91	2,91	2,91	0,00	2,91
Adjoint administratif	С	2,00	0,91	2,91	2,91	0,00	2,91
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	1,75	6,75	6,75	0,00	6,75
Adjoint technique Adjoint technique ppal 2° cl Agent de maîtrise	C C C	1,00 0,00 4,00	0,86 0,89 0,00	1,86 0,89 4,00	1,86 0,89 4,00	0,00 0,00 0,00	1,86 0,89 4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	С	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	1,77	2,77	2,77	0,00	2,77
Adjoint d'animation	С	0,00	1,77	1,77	1,77	0,00	1,77
Adjoint d'animation ppal 2° cl	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		8,00	5,29	13,29	13,29	0,00	13,29

COMMUNE DE NOHIC - COMMUNE DE NOHIC - CFU - 2024

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 - ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 - Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année co
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B6

B6 - FTAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

				o o i i i z i i (o a i i o)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	EUR REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel

ANIM : Animation. POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers. X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) : 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A: Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B7

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				`
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

⁽⁴⁾ Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-146 085,03
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	287 416,82
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	141 331,79

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	141 331,79
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	141 331,79

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	73 245,65	73 181,51	182 337,05	255 518,56
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	401 777,23	38 513,71	331 584,39	370 098,10
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	328 531,58	-34 667,80	149 247,34	114 579,54
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-146 085,03			-146 085,03
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	-146 085,03			-146 085,03
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte	e III + Solde IV)			-31 505,49

⁽¹⁾ BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Mandats et titres émis

⁽⁴⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES	A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	73 245,65	 73 181,51
16 Emprunts et dettes	s assimilées (A)	73 245,65	73 181,51
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	73 245,65	73 181,51
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transfert	s à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESS	OURCES PROPRES) = a + b	401 777,23	III 38 513,71
Ressources propr	res externes de l'année (a)	220 000,00	35 444,71
10222	FCTVA	180 000,00	29 907,95
10226	Taxe d'aménagement (2)	40 000,00	5 536,76
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propr	res internes de l'année (b) (3)	181 777,23	3 069,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	4 161,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	10 971,82	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	750,00	750,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 907,00	2 319,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 758,38	0,00
2812	Agencements et aménagements de terrains	2 545,00	0,00
28131	Bâtiments publics	48 701,00	0,00
28135	Installations générales, agencements,	2 451,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	1 040,00	0,00
28152	Installations de voirie	675,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 385,00	0,00
28182	Matériel de transport	8 395,00	0,00

COMMUNE DE NOHIC - COMMUNE DE NOHIC - CFU - 2024

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28183	atériel informatique 10 035,53		0,00
28188	Autres immo. corporelles	655,85	0,00
29	Dépréciations des immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (4)		
33	En-cours de production de biens (4)		
35	Stocks de produits (4)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Dépréciation des comptes de tiers		
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	85 345,65	0,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^{*} Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

⁽²⁾ Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTO	RISATION D'ENGAGEMENT *	Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)		AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^{*} Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

⁽⁶⁾ Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

⁽²⁾ Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.3

C2.3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.4

C2.4 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D2

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN	D2.4
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D3.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D3.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D4.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE:

- 14-Etudes et conduite de projet
- 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
- 21-Démolition de logements locatifs sociaux
- 22-Recyclage de copropriétés dégradées
- 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
- 24-Aménagement d'ensemble
- 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
- 32-Production d'une offre de relogement temporaire
- 33-Requalification de logements locatifs sociaux

- 34-Résidentialisation de logements
- 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
- 36-Accession à la propriété
- 37-Equipement public de proximité
- 38-Immobilier à vocation économique
- 39-Autres investissements
- 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
- 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D4.2

Cet état ne contient pas d'information.